

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mondevert sous la présidence de M. Christian STEPHAN.

Etaient présents : M. STEPHAN Christian, ~~M. PERRIER Jacques~~, M. SMATI Jean-Christophe, Mme VINOUBE Julie, Mme LAMI Katia, Mme HORVAIS Elodie, M. VILAINE Sébastien, M. BUYS Nicolas, M. LEBLANC Jean-Yves, Mme VINGERT Isabelle, M. PARAGE Antoine, M. JEULAND Joseph, ~~Mme SALIOU Dorothée~~, M. CAILLERE Joël, ~~M. BLANDEAU Marc-Antoine~~

Absents excusés : M. PERRIER Jacques, M. BLANDEAU Marc Antoine

Procurations : M. PERRIER Jacques à Mme VINGERT Isabelle, M. BLANDEAU Marc-Antoine à M. JEULAND Joseph

Secrétaire de séance : M. VILAINE Sébastien

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

NUMERO DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION
2025.01	Attribution du marché de l'éclairage public 2025-2029
2025.02	Financement du projet d'aménagement et de sécurisation du centre-bourg, demande de subvention

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2025-01 – Attribution du marché de l'éclairage public 2025 - 2029

M. le Maire expose :

La commune d'Erbrée s'est chargée de lancer les consultations pour le renouvellement des travaux d'entretien de l'éclairage public pour les communes d'Erbrée, Mondevert et Bréal-sous-Vitré.

Vu la délibération n° 2024.38 du 10 octobre 2024 relative à l'adhésion de 2025 à 2029 au groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien de l'éclairage public ;

Considérant le montant annuel du coût de l'entretien de l'éclairage public des offres reçues par les entreprises suivantes :

- SPIE : 15 735.44 € HT, soit 18 882.52 € TTC (Pour Mondevert : 4 905.84 € HT/5 887 € TTC)
- SORELUM : 17 204.60 € HT, soit 20 645.52 € TTC (Pour Mondevert : 5 644.30 € HT/6 773.16 € TTC)
- ETS FAYAT : 19 388.40 € HT, soit 23 266.08 € TTC (Pour Mondevert : 6 198.80 € HT/6 437.60 € TTC)

Et après analyse, il a été décidé de retenir l'offre de la société SPIE pour un montant de 15 735.44 € HT, soit 18 882.53 € TTC pour les 3 communes avec un coût annuel pour la commune de Mondevert de 4 905.84 € HT, soit 5 887 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

RETENIR l'offre de la société SPIE ;
AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2025-02 – Financement du projet d'aménagement et de sécurisation du centre-bourg – demande de subvention

M. le Maire expose :

Il est constaté une vitesse excessive des véhicules rue de la Forêt.

Une étude relative à l'aménagement et à la sécurisation du centre bourg (plateau devant l'école) est en cours. Ces travaux permettront l'installation d'un ralentisseur et d'une chicane, de bornes lumineuses ainsi que la création d'un emplacement pour un car scolaire.

M. le Maire va solliciter une aide financière au titre des recettes des amendes de police auprès du département. Un dossier de demande de subvention leur sera transmis avant le 31 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'aide financière auprès du conseil départemental au titre des recettes des amendes de police en leur déposant un dossier de demande de subvention avant le 31 janvier 2025 ;

AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Procès-verbal affiché sur le site de la commune le 28 février 2025

Le Maire,
Christian STEPHAN



Le (la) secrétaire de séance,
Sébastien VILAINE

